



INFO N°16

Limeuil,
janvier 2010

1. Agenda 21

L'**Agenda 21** est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du [sommet de la Terre](#), à [Rio](#), en [1992](#).

Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le [développement durable](#) doit s'appliquer dans le cadre des [collectivités territoriales](#). Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :

- la [pauvreté](#);
- la [santé](#) ;
- le [logement](#) ;
- la [pollution de l'air](#) ;
- la gestion des [mers](#), des [forêts](#) et des [montagnes](#) ;
- la [désertification](#) ;
- la gestion des [ressources en eau](#) et de l'[assainissement](#) ;
- la gestion de l'[agriculture](#) ;
- la [gestion des déchets](#) ;

En parallèle à ce plan d'action, une déclaration sur l'environnement et le développement a été adoptée. Elle énumère 27 principes à suivre pour mettre en œuvre l'Agenda 21.

Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par

l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseau de l'éducation,...).

Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil a décidé, lors de ses dernières délibérations, la mise en place d'une démarche **Agenda 21** pour notre commune.

Cette démarche nous paraît indispensable pour orienter nos actions futures dans le sens du développement durable.

Les principales priorités de cette démarche sont les suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des ressources et des milieux,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour ce faire, nous avons demandé à l'association "Notre Village Terre d'Avenir" de nous assister dans la mise en place de notre Agenda 21.

Cette assistance commencera le 27 janvier prochain.

Le programme de cette journée est le suivant :

- 9h30 salle du Conseil – Présentation au Conseil Municipal de la démarche Agenda 21. Elaboration de la grille d'évaluation.
- 14h Visite de la commune et des bâtiments communaux.
- 19h Salle du château - Réunion publique de présentation de la démarche Agenda 21 et création du Comité de mise en place de l'Agenda 21.

Nous comptons sur votre participation à la réunion de 19h qui nous permettra de démarrer l'ensemble des actions pour élaborer notre Charte Développement Durable et obtenir ensuite le label Agenda 21.



2. Changement de communauté de communes

Les démarches pour notre départ de la Communauté de communes de Cadouin et notre rattachement à la Communauté de communes du Terroir de la Truffe se déroulent normalement et elles devraient aboutir au cours des prochains jours. Nous souhaitons que tout se passe bien et calmement. Il serait regrettable que certaines personnes en profitent pour diffuser des informations erronées !

Rappelons que l'une des raisons de ce changement est le taux de prélèvement des impôts locaux par la Communauté de communes de Cadouin.

Du 1er janvier 2003, date de notre rattachement à la Communauté de communes de Cadouin, au 31 décembre 2009, la Communauté de communes de Cadouin a prélevé environ 500 000 € sur les impôts locaux que nous avons versés et environ 30 000 € sur la taxe de séjour versée par les loueurs.

En rejoignant la Communauté de communes du Terroir de la Truffe, ce prélèvement fiscal diminuera pratiquement de moitié, c'est-à-dire que la différence reviendra à la part versée à notre commune.

Dans le même temps, il faut savoir que les compétences de la Communauté de communes du Terroir de la Truffe sont plus importantes que celles de la Communauté de communes de Cadouin !

La raison de ce prélèvement d'impôts plus faible est simple : une gestion plus économique.

Le 23 janvier 2010

Guy Thomasset et l'équipe municipale